

RAPPORT ANNUEL
AU 31 DECEMBRE 2021

SOMMAIRE

- Rapport de gestion
- Comptes sociaux au 31 décembre 2021 et annexes
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels
- Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

HYBRIGENICS SA

Société anonyme au capital de 2 337 697,40 euros
Siège social : 9 avenue du canal Philippe Lamour, 30 660 Gallargues-le-Montueux
415 121 854 R.C.S. Nîmes

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Exercice clos le 31 décembre 2021

Mesdames, Messieurs,

Nous vous présentons le rapport de gestion sur les activités de la Société pour l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2021 et clos le 31 décembre 2021 et soumettons à votre approbation les comptes annuels de cet exercice.

Nous vous proposons en outre de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021, d'approuver les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du code de commerce conclues au cours de l'exercice écoulé, le cas échéant.

Lors de l'assemblée, vous entendrez également la lecture des rapports des commissaires aux comptes.

Nous vous rappelons que les rapports des commissaires aux comptes, les rapports du conseil d'administration et les comptes annuels ont été mis à votre disposition dans les conditions légales et réglementaires, afin que vous puissiez en prendre connaissance.

Les comptes au 31 décembre 2021, comportant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, ont été établis suivant les normes, principes et méthodes du plan comptable.

1. Situation de la Société et activité au cours de l'exercice écoulé

Activité

Historiquement, la recherche d'Hybrigenics était concentrée jusqu'à la fin de l'exercice 2019 sur la R&D pharmaceutique contre les cancers hématologiques, avec un programme de développement clinique basé sur l'inécalcitol et un programme de recherche de pointe sur les protéases spécifiques de l'ubiquitine. Les activités de recherche ont été stoppées suite à l'échec et à l'arrêt du programme phare d'Hybrigenics basé sur l'inécalcitol qui consistait en une étude clinique de l'inécalcitol en double aveugle contre placebo dans cinq pays (France, Etats-Unis, Allemagne, Espagne et Belgique) dans la leucémie myéloïde aiguë (LMA).

Suite à la reprise de la société par le groupe DMS, Hybrigenics accompagne depuis le début de l'année 2020 le développement de ses filiales, les sociétés Stemcis et Adip'sculpt, dans les domaines de la chirurgies esthétique et reconstructrice mais également dans celui de la médecine régénérative avec l'utilisation dans différentes pathologies des cellules du tissu adipeux.

Les activités d'Hybrigenics en 2021 ont donc principalement été la gestion du portefeuille des familles de brevets qui protègent l'utilisation de l'inécalcitol dans l'éventualité d'une reprise de ce produit par d'autres acteurs pharmaceutiques ou biotechnologiques et l'accompagnement de ses filiales.

2. Examen des comptes et résultats

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les comptes annuels ont été établis conformément au règlement de l'ANC N°2016-07 du 4 novembre 2016 relatif au plan comptable général, mis à jour de l'ensemble des règlements l'ayant modifié par la suite.

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Compte de résultat

Les autres produits d'exploitation sont constitués par l'annulation de la dette intragroupe avec Hybrigenics US suite à la liquidation de la filiale.

Les charges d'exploitation s'élèvent à 276 K€ en 2021 contre 552 K€ en 2020. Celles-ci sont principalement constituées des honoraires liés au maintien des brevets pour 43k€, des honoraires comptables, juridiques et de conseil pour 115k€ et des frais liés à la cotation pour 75k€. La diminution de ces charges par rapport à l'exercice précédent s'explique principalement par la disparition des charges personnelles qui s'élevaient à 210 K€ en 2020.

Le résultat d'exploitation est négatif à hauteur de -123 K€ contre une perte de -317 K€ au titre de l'exercice précédent.

Le résultat financier est positif à hauteur de 442 K€ et est principalement constitué des reprises de provision sur titres et comptes courants Hybrigenics Services et Hybrigenics USA pour 388k€ et des intérêts sur compte courant avec les filiales d'Hybrigenics pour 53k€.

Le résultat exceptionnel est négatif à hauteur de -365 K€ et correspond à la moins value de cessions des titres Hybrigenics USA et Hybrigenics services

Le résultat net s'élève à - 69 K€ contre une perte de - 326 K€ au 31 décembre 2020.

Bilan

Au 31 décembre 2021, les postes clefs nets sont les suivants :

- L'actif immobilisé net est de 8 658 K€ contre 2 452 K€ au titre de l'exercice précédent. Il est constitué principalement des titres de la société STEM CIS pour une valeur de 4 791 K€, des titres de la société Inoviem pour 1 346 K€ et des BSA Inoviem pour 2 500 K€
- L'actif circulant, principalement constitué des créances de comptes courants, s'élève à 4 492 K€ au 31 décembre 2021 contre 3 968 K€ au titre de l'exercice précédent,
- Les capitaux propres s'élèvent à 9 431 K€ contre 4 903 K€ au titre de l'exercice précédent. Leur variation s'explique principalement par la levée de fonds BEORA
- Le total des dettes à la clôture de l'exercice est de 3 719 K€ contre 1 518 K€ au titre de l'exercice précédent, cette variation s'explique principalement par l'augmentation des dettes de compte courant avec DMS.
- Le total général du bilan au 31 décembre 2021 est de 13 150 K€ contre 6 421 K€ au titre de l'exercice précédent.

Information relative à l'échéance des créances clients (Article L.441-6-1 al.1)

Il n'y a pas de créance client au 31 décembre 2021

Le tableau présente le solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance au 31 décembre 2021 :

Échéances Fournisseurs (en milliers d'euros)	Montant des dettes TTC	Nombre de factures
factures non échues	4	3
factures échues de 1 à 30 jours	7	3
factures échues de 31 à 60 jours	11	4
factures échues de 61 à 90 jours	22	3
factures échues à plus de 90 jours	139	59
factures non parvenues	53	
Total	236	72

Le tableau présente le solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance au 31 décembre 2020 :

Echéances Fournisseurs (en milliers d'euros)	Montant des dettes TTC	Nombre de factures
factures non échues	2	1
factures échues de 1 à 30 jours	13	5
factures échues de 31 à 60 jours	9	3
factures échues de 61 à 90 jours	17	3
factures échues à plus de 90 jours	311	58
factures non parvenues	67	9
Total	419	79

3. Progrès réalisés ou difficultés rencontrées

Au cours de l'année 2021, la société a continué à clôturer tous les contrats liés à l'activité passée et qui étaient encore en cours et a supporté les coûts juridiques liés à des litiges avec d'anciens salariés ou fournisseurs.

4. Principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée

- Risque de liquidité et de crédit

La société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

- Risque sur actions

Au 31 décembre 2021, la société HYBRIGENICS ne détient pas d'actions propres.

- Risque hors bilan

Engagements donnés :

Le compte titres détenu par Hybrigenics dans le capital de STEM CIS est nanti à hauteur de 80% au profit d'un établissement bancaire prêteur de la société STEM CIS.

Engagements conditionnels :

Dans le cadre de l'acquisition des licences inecalcitol en novembre 2005, la Société s'est engagée à effectuer des paiements futurs conditionnels, dont l'exigibilité sera fonction du franchissement des différentes phases de développement et du succès de la commercialisation d'un médicament issu de la molécule. Le solde de ces paiements conditionnels au 31 décembre 2020 s'élève à 1 900 K€. Par ailleurs, le contrat d'acquisition des licences Inecalcitol, toujours effectif au 31 décembre 2020, prévoit le paiement par Hybrigenics de royalties à hauteur de 3% des ventes futures de médicaments.

Ces deux engagements ont peu de probabilité de réalisation à ce stade.

- Risques juridiques - Litiges

Dans le cours normal de son activité, la société peut être impliquée dans un certain nombre de procédures judiciaires, arbitrales et administratives. Les charges qui peuvent résulter de ces procédures ne sont provisionnées que lorsqu'elles sont probables et que leur montant peut être, soit quantifié, soit estimé dans une fourchette raisonnable. Le montant des provisions retenues est fondé sur l'appréciation du risque au cas par cas et dépend en majeure partie de facteurs autres que le stade d'avancement des procédures, étant précisé que la survenance d'évènements en cours de procédure peut toutefois entraîner une réappréciation de ce risque.

Un litige commercial existant depuis l'exercice 2017 oppose la société à un fournisseur. Au cours de l'exercice 2020 et au titre de ce litige, la société avait été condamnée en première instance à verser la somme 73 K€. La société a fait appel de cette décision et l'audience en appel a eu lieu le 28 février 2022.

5. Activité en matière de recherche et développement

La société n'a plus d'effectifs salariés en recherche et développement, l'activité se limite donc à l'entretien et à la défense des brevets.

Les dépenses en recherche et développement des exercices antérieurs ont été comptabilisées directement en charges au cours de chaque exercice concerné.

6. Evolution prévisible et perspectives d'avenir

L'activité consistera à gérer le portefeuille des familles de brevets qui protègent l'utilisation de l'inécalcitol dans l'éventualité d'une reprise de ce produit par d'autres acteurs pharmaceutiques ou biotechnologiques, et à suivre l'activité des filiales.

7. Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice social

- La société informe n'a pas d'activité en Russie ou en Ukraine.

8. Participation des salariés au capital

La société n'a plus de salarié au 31 décembre 2021.

9. Informations concernant les mandataires sociaux

Monsieur Ansel est devenu président du conseil d'administration à compter du 14 octobre 2019 en remplacement de Monsieur Remi Delansorne.

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1 du code de commerce, nous vous rendons compte ci-après de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés durant l'exercice écoulé à chaque mandataire social, tant par la Société que par des sociétés contrôlées par la Société au sens de l'article L 233-16 du code de commerce :

Rémunération perçue par les mandataires sociaux

Dirigeants et Administrateurs	Fonction	Rémunération brute			Avantage en nature	Rémunérations allouées aux administrateurs	
		globale	fixe	variable		Honoraires	
Julien Gauthier	Directeur général	-	-	-	-	-	Non
Philippe Nerin	Administrateur *	-	-	-	-	-	Non
Nuan Simonyi	Administrateur **	-	-	-	-	-	Non
Louise Armengaud	Administrateur ***	-	-	-	-	-	Non
Corinne Lacazotte Leleu	Administrateur ***	-	-	-	-	-	Non
Laurie Moreau-Lafargue	Administrateur ***	-	-	-	-	-	Non
Pierre Eftekhari	Administrateur ***	-	-	-	-	-	Non
Christophe Hausswirth	Administrateur ***	-	-	-	-	-	Non
Jean-Paul ANSEL	Administrateur	-	-	-	-	-	Non

(*) jusqu'au 21 septembre 2021

(**) jusqu'au 29 octobre 2021

(***) depuis le 21 septembre 2021

Droits à actions gratuites émis au profit des mandataires sociaux

Aucun droit à actions gratuites n'a été émis au profit des mandataires sociaux au cours de l'exercice 2021.

10. Projet de résolution relative à la politique de rémunération des mandataires sociaux au titre de l'exercice 2022

En application des dispositions de l'article L 225-37-3 du Code de commerce, tel que modifié par l'ordonnance 2019-1234 du 27 novembre 2019 relative à la rémunération des mandataires sociaux des sociétés cotées, le conseil d'administration, dans sa séance du 28 mai 2021 a arrêté la politique de rémunération des mandataires sociaux au titre de l'exercice 2021 selon les modalités suivantes :

1/ Léone Atayi, Directrice Générale :

- Rémunération fixe au titre du mandat de Directeur Général : 95 000 euros
- Rémunération variable : 35 000 maximum en fonction de l'atteinte des objectifs
- Rémunération variable pluriannuelle : absence
- Attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions : absence
- Attribution gratuite d'actions : absence
- Rémunération exceptionnelle : absence
- Indemnité de départ : absence
- Indemnité de non-concurrence : absence
- Régime de retraite supplémentaire : absence
- Avantages de toute nature : assurance perte d'emploi dirigeant

2/Administrateurs

Une rémunération globale de maximum 100 000 euros pourra être allouée aux administrateurs

Une résolution d'approbation de la politique de rémunération des mandataires sociaux pour l'exercice 2022 sera soumise à l'assemblée générale :

Septième résolution (Politique de rémunération des mandataires sociaux pour l'exercice 2022)

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport prévu par l'article L 225-37-3 du Code de commerce, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, approuve la politique de rémunération des mandataires sociaux pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, arrêtée par le Conseil d'administration de la Société, telle que rappelée dans le rapport précité.

11. Prises de participations significatives dans des sociétés ayant leur siège en France, ou prises de contrôle de telles sociétés ; cessions de telles participations

Acquisition de 33.33% du capital de la société Inoviem

12. Activités des filiales et des sociétés contrôlées

Filiales et participations	Capital Social	Quote -part de capital	Résultat du dernier exercice
STEMCIS	1 380 300	100%	-1 179 750
INOVIEM	16 789	33,3%	-123 183

Pour plus d'information sur l'activité, voir note sur les filiales et participation dans l'annexe aux comptes 2021.

13. Transactions avec les parties liées

Il n'y a pas de refacturations avec les sociétés du Groupe en dehors des intérêts sur comptes courants (voir conventions réglementées)

14. Renseignements relatifs à la répartition du capital et à l'autocontrôle

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du code de commerce et compte tenu des informations reçues en application des articles L. 233-7 et L. 233-12 dudit code, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires détenant directement ou indirectement plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote aux assemblées générales de la Société :

Au 31 décembre 2021, la société DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS détenait 44.75% des actions et des droits de vote.

15. Modifications intervenues au cours de l'exercice dans la composition du capital

Le capital social est de la société est passé de 2 337 697.40 € au 31 décembre 2020 à 2 612 492.46 € au 31 décembre 2021.

La société a émis 27 479 506 actions nouvelles en remboursement des ORA dans le cadre de la levée de fond initiée en mars 2022. Le nombre d'ORA restants à rembourser au 31 décembre 2021 est de 361 pour un montant total de 902 500 euros.

Le capital social au 31 décembre 2021 est composé de 261 249 246 actions.

16. Etat récapitulatif des opérations des dirigeants et des personnes mentionnées à l'article L. 621-18-2 du code monétaire et financier sur les titres de la Société réalisées au cours de l'exercice

Aucune opération sur les titres de la Société n'a été déclarée auprès de l'AMF au cours de l'exercice 2021.

GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

1. Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice

Membres	Qualité	Autres mandats
Julien GAUTHIER	Directeur général (**)	Directeur général de Stemcis
Jean Paul ANSEL	Président du conseil d'administration depuis le 14 octobre 2019	PDG de DMS Président de la SAS APELEM Gérant de la société SARL MEDILINK Président d'Apelem Espagne Président de la SAS STEM CIS Président de la SAS ADIP'SCULPT Administrateur de la SAS Inoviem
Philippe NERIN (*)	Administrateur indépendant depuis le 14 octobre 2019	Président de la SATT AxLR Président de la société ISPHERES
Nuan SIMONYI (**)	Administrateur depuis le 14 octobre 2019	Administratrice de DMS
Louise Armengaud (***)	Administrateur depuis le 21 septembre 2021	Administratrice de DMS Correctrice d'Édition, Harpercollins
Corinne Lacazotte Leleu (***)	Administrateur depuis le 21 septembre 2021	Administratrice de DMS
Laurie Moreau-Larfargue (***)	Administrateur depuis le 21 septembre 2021	Administratrice de DMS

Pierre Eftekhari (***)	Administrateur depuis le 21 septembre 2021	Président de Inoviem
Christophe Hausswirth (***)	Administrateur indépendant depuis le 21 septembre 2021	Président de Bescored

(*) jusqu'au 21 septembre 2021

(**) jusqu'au 29 octobre 2021

(***) depuis le 21 septembre 2021

Aucun mandat d'administrateur n'arrive à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale devant approuver les comptes de 2021.

L'ensemble des mandats a été renouvelé en 2021 et arrive à échéance à l'issue de l'assemblée générale devant approuver les comptes 2026.

2. Conventions entre les dirigeants ou actionnaires et une filiale

Cf. point sur les conventions réglementées.

3. Délégations en matière d'augmentation de capital

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4 du code de commerce, vous trouverez joint au présent rapport en Annexe 2 un tableau récapitulatif des délégations de compétence et de pouvoirs accordées par l'assemblée générale au conseil d'administration en matière d'augmentation de capital par application des dispositions des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 dudit code.

Les rapports complémentaires établis par le conseil d'administration et les commissaires aux comptes, lors de l'utilisation par le conseil des délégations qui lui ont été consenties, ont été mis à votre disposition en application des dispositions légales.

4. Direction générale

Monsieur Julien Gauthier est directeur général

AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter les pertes de l'exercice de l'exercice clos le 31 décembre 2021, soit 69 159 euros, au compte « report à nouveau » débiteur qui sera ainsi porté à 1 134 345 euros.

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément à la loi, nous vous rappelons que la Société n'a pas versé de dividende au cours des trois derniers exercices.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

En application de l'article 223 quater du code général des impôts, nous vous informons que les comptes annuels ne font apparaître ni dépense somptuaire et charge non déductibles visées à l'article 39-4 de ce code ni amortissement excédentaire.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Conformément aux dispositions de l'article L 225-40-2 du Code de commerce, le détail des conventions relevant de l'article L 225-38 figure ci-dessous (conventions règlementées) :

1. Convention conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021

Néant

2. Conventions conclues au cours d'exercice antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021

Personnes intéressées :

Monsieur Jean-Paul ANSEL, Président Directeur Général de DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS, Président du conseil d'administration de la société HYBRIGENICS, et président de la société STEM CIS.

Madame See Nuan SIMONYI, administratrice de DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS et administratrice d'HYBRIGENICS jusqu'au 29 octobre 2021.

Madame Louise ARMENGAUD, administratrice de DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS et administratrice d'HYBRIGENICS depuis le 21 septembre 2021.

Madame Corinne LACAZOTTE-LELEU administratrice de DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS depuis le 30 décembre 2021 et administratrice d'HYBRIGENICS depuis le 21 septembre 2021.

Madame Laurie LAFARGUE-MOREAU administratrice de DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS depuis le 30 décembre 2021 et administratrice d'HYBRIGENICS depuis le 21 septembre 2021

Objet de la convention:

Convention de trésorerie entre les sociétés DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS, HYBRIGENICS et STEM CIS. Aux termes de cette convention signée le 21 octobre 2019, les parties ont convenu que DMS est chargée d'assurer la coordination de l'ensemble des besoins et excédents de trésorerie de ses filiales.

Conditions financières

Les avances de trésorerie seront productives d'intérêts calculés annuellement. Le taux retenu pour la rémunération de ces avances sera égal au taux maximum fiscalement déductible des avances en compte-courant, tel qu'il est défini aux articles 39-1.3 et 212 du Code Général des Impôts.

Vous entendrez lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 227-10 et L. 225-38 et suivants du code de commerce.

TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Au présent rapport est joint, en annexe 1, le tableau visé à l'article R. 225-102 du code de commerce faisant apparaître les résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices.

C'est dans ces conditions que nous vous demandons de vous prononcer sur les résolutions dont le texte vous est proposé par votre conseil d'administration.

Le Conseil d'administration

ANNEXE 1

TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Exercice Durée de l'exercice	31/12/2021 12	31/12/2020 12	31/12/2019 12	31/12/2018 12	31/12/2017 12	31/12/2016 12
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE	2 612 492	2 337 697	2 337 697	4 675 395	4 675 395	3 579 600
Nombre d'actions	261 249 246	233 769 740	233 769 740	46 753 948	46 753 948	35 795 998
OPERATIONS ET RESULTATS						
Chiffre d'affaires Hors taxes	0	-96	234 926	76 731	692 312	2 582 341
Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	-62 024	-316 510	-667 101	-7 617 042	-8 002 964	-4 372 174
Impôt sur les bénéfices	0	0	-60 408	-347 576	-646 403	-614 073
Dotations aux amortissements et provisions	7 135	10 170	128 814	258 920	153 796	151 986
Résultat net	-69 159	-326 680	-735 507	-7 528 386	-7 510 357	-3 910 087
RESULTAT PAR ACTION						
Bénéfice après impôt, mais avant amortissements	- 0,03	- 0,14	- 0,31	- 1,61	- 0,16	- 0,10
Bénéfice après impôt, amortissements provisions	- 0,00	- 0,00	- 0,00	- 0,16	- 0,16	- 0,11
PERSONNEL						
Effectif moyen des salariés	0	0	1	13	17	18
Masse salariale brute	0	178 190	572 470	1 760 817	1 624 450	1 504 221
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	0	32 160	197 704	747 878	735 523	667 085

ANNEXE 2

Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires en matière d'augmentation de capital (L.225-129-1 et L.225-129-2).

En Euros	Date de l'AGE	Date d'expiration de la délégation	Montant autorisé (en €)	Augmentation(s) réalisée(s) au cours de l'exercice	Montant résiduel au jour de l'établissement du présent tableau (en €)
Autorisation d'augmenter le capital avec maintien du DPS	23/07/2020	23/09/2022	50 000 000	-	50 000 000
Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS par offre au public	23/07/2020	23/09/2022	50 000 000	-	50 000 000
Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS par placement privé visé à l'article L. 411-2, II du Code monétaire et financier	23/07/2020	23/09/2022	20% du capital social	-	20% du capital social
Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS au profit de catégories de bénéficiaires	23/07/2020	23/01/2022	50 000 000		50 000 000
Autorisation d'augmenter le capital, avec suppression du DPS dans le cadre d'une ligne de financement en fonds propres	23/07/2020	23/01/2022	20 000 000		50 000 000
Autorisation à l'effet d'augmenter, conformément à l'article L. 225-135-1 du Code de commerce, le nombre de titres à émettre à l'occasion d'émissions réalisées avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription	23/07/2020	23/09/2022	15% de l'émission initiale	-	15% de l'émission initiale
Autorisation de procéder à l'émission réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne entreprise, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles de la Société conformément à l'article L. 225-129-6 du Code de commerce	23/07/2020	23/09/2022	5% du capital social	-	5% du capital social
Autorisation à l'effet de procéder à des attributions d'actions gratuites d'actions existantes ou à émettre au profit des salariés et dirigeants du Groupe	23/07/2020	23/09/2023	10% du capital social		10% du capital social
Autorisation à l'effet de consentir des options de souscription et/ou d'achat d'actions au bénéfice du personnel salarié et/ou mandataires sociaux de la société et du personnel salarié et/ou des mandataires sociaux des sociétés ou groupements liés à la société	23/07/2020	23/09/2023	10% du capital social	-	10% du capital social
Autorisation à l'effet d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, primes, bénéfices ou autres conformément à l'article L. 225-130 du Code de commerce	23/07/2020	23/09/2022	-	-	-



SA HYBRIGENICS

COMPTES ANNUELS

du **01/01/21** au **31/12/21**

BILAN ACTIF

31/12/2021

ACTIF	Valeurs au 31/12/21			Valeurs au 31/12/20
	Val. Brutes	Amort. & dépréc.	Val. Nettes	
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	2 100 000.00	2 100 000.00		
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériel et outillages industriels	76 215.67	55 639.05	20 576.62	27 711.74
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations	6 138 247.00		6 138 247.00	2 314 582.00
Créances rattachées à des participations				110 000.00
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés	2 500 000.00		2 500 000.00	
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	10 814 462.67	2 155 639.05	8 658 823.62	2 452 293.74
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				5 000.00
Créances				
Clients (3)				85 609.74
Clients douteux, litigieux (3)	127 431.28	42 532.27	84 899.01	5 913.73
Clients Factures à établir (3)				8 089.00
Personnel et comptes rattachés (3)				
Créances fiscales et sociales (3)	92 270.70		92 270.70	82 660.77
Groupe et associés (3)	2 766 456.42		2 766 456.42	3 777 211.42
Débiteurs divers (3)	6 400.20		6 400.20	4 500.00
Capital souscrit - appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	1 541 135.76		1 541 135.76	
Charges constatées d'avance (3)	1 000.00		1 000.00	
TOTAL ACTIF CIRCULANT	4 534 694.36	42 532.27	4 492 162.09	3 968 984.66
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des emprunts				
Écarts de conversion actif				
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	15 349 157.03	2 198 171.32	13 150 985.71	6 421 278.40

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)

BILAN PASSIF

31/12/2021

PASSIF
CAPITAUX PROPRES

Capital (dont versé : 2 612 492.46)

Primes d'émission, de fusion, d'apport

Écarts de réévaluation

Écart d'équivalence

Réserves

Réserve légale

Réserves statutaires ou contractuelles

Réserves réglementées

Autres réserves

Report à nouveau

Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)

SITUATION NETTE

Subventions d'investissement

Provisions réglementées

TOTAL CAPI TAUX PROPRES
AUTRES FONDS PROPRES

Produit des émissions de titres participatifs

Avances conditionnées

TOTAL AUTRES FONDS PROPRES
PROVISIONS

Provisions pour risques

Provisions pour charges

TOTAL PROVISIONS
DETTES (1)

Emprunts obligataires convertibles

Autres emprunts obligataires

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)

Emprunts et dettes financières diverses (3)

Groupe et associés

Avances et acomptes reçus sur commandes en cours

Fournisseurs

Fournisseurs, factures non parvenues

Dettes fiscales et sociales

Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés

Autres dettes

Instruments de trésorerie

Produits constatés d'avance

TOTAL DETTES

Écarts de conversion passif

TOTAL GÉNÉRAL

 Valeurs
au 31/12/21

 Valeurs
au 31/12/20

2 612 492.46

2 337 697.40

7 950 308.47

3 627 603.53

-1 062 186.44

-735 506.85

-69 158.73

-326 679.59

9 431 455.76

4 903 114.49

9 431 455.76

4 903 114.49

902 500.00

91.65

68 392.93

68 392.93

2 506 542.16

1 018 056.16

182 364.37

351 714.60

52 549.72

66 654.41

6 223.15

11 400.45

957.62

1 853.71

3 719 529.95

1 518 163.91

13 150 985.71

6 421 278.40

(1) Dont à plus d'un an

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(3) Dont emprunts participatifs

3 719 529.95

1 518 164.00

91.65

COMPTE DE RÉSULTAT

31/12/2021

	Du 01/01/21 Au 31/12/21	% CA	Du 01/01/20 Au 31/12/20	% CA	Variation	
					en valeur	en %
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue (biens et services)			-96	100	96	100
Montant net du chiffre d'affaires			-96	100	96	100
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	5 550		84 464		-78 914	-93
Autres produits	147 189		150 622		-3 432	-2
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	152 739		234 990		-82 250	-35
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stocks						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stocks						
Autres achats et charges externes	256 514		236 061		20 453	9
Impôts, taxes et versements assimilés	696		1 900		-1 204	-63
Salaires et traitements			178 190		-178 190	-100
Charges sociales			32 160		-32 160	-100
Dot. aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dot. aux amorts	7 135		10 170		-3 035	-30
Sur immobilisations : dot. aux dépréc.						
Sur actif circulant : dot. aux dépréc.						
Dotations aux provisions						
Autres charges	11 688		93 614		-81 926	-88
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	276 033		552 095		-276 062	-50
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-123 294		-317 105		193 811	61
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice ou perte transférée						
Perte ou bénéfice transféré						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RÉSULTAT - SUITE

31/12/2021

	Du 01/01/21 Au 31/12/21	% CA	Du 01/01/20 Au 31/12/20	% CA	Variation	
					en valeur	en %
Produits financiers						
De participation (3)						
Autres valeurs mob. créances d'actif immo. (3)			3 771		-3 771	-100
Autres intérêts et produits assimilés (3)	52 748		35 513		17 235	49
Reprises sur prov., dépréciations, transferts	387 598				387 598	
Différences positives de change	1 708				1 708	
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement						
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	442 054		39 284		402 770	
Charges financières						
Dot. amortissements, dépréc., prov.						
Intérêts et charges assimilées (4)	21 679		2 417		19 261	797
Différences négatives de change	428		960		-532	-55
Charges sur cession de valeurs mobilières de placement						
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	22 107		3 377		18 730	555
RÉSULTAT FINANCIER	419 948		35 907		384 041	
RÉSULTAT COURANT avant impôts	296 654		-281 198		577 852	205
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital	155 069		1 417	-1476	153 653	
Reprises sur provisions, dépréciations, transfert de charges			98 988		-98 988	-100
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	155 069		100 405		54 665	54
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion			48 407		-48 407	-100
Sur opérations en capital	520 882				520 882	
Dot. amortissements, dépréciations, prov.			97 479		-97 479	-100
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	520 882		145 886		374 995	257
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-365 812		-45 481		-320 331	-704
Participation des salariés aux résultats						
Impôt sur les bénéfices						
TOTAL DES PRODUITS	749 863		374 679		375 184	100
TOTAL DES CHARGES	819 022		701 358		117 663	17
Bénéfice ou Perte	-69 159		-326 680		257 521	79

(3) Dont produits concernant les entités liées

52 745

39 284

(4) Dont intérêts concernant les entités liées

20 986

1 263

Annexes au Bilan et au Compte de Résultat

	Informations		
	Produites	Non produites	
		NS	NA
FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE	0		
RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	0		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0		
ÉTAT DES AMORTISSEMENTS	0		
ÉTAT DES DÉPRÉCIATIONS			
PROVISIONS INSCRITES AU BILAN	0		
CRÉDIT BAIL			
LOCATIONS			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	0		
ÉCART DE RÉÉVALUATIONS			
Variations de la réserve spéciale de réévaluation			
Variations de la provision spéciale de réévaluation			
ÉTAT DES STOCKS			
ACTIF CIRCULANT - ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES	0		
EFFETS DE COMMERCE			
ENTREPRISES LIÉES			
COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF	0		
COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL	0		
TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT			
TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES	0		
ACCROISSEMENT ET ALLÈGEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔTS			
ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES	0		
COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF	0		
LES ENGAGEMENTS	0		
DETTES GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES			
HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES	0		
LES EFFECTIFS	0		
CHIFFRE D'AFFAIRES, VENTILATION DE L'IMPÔT, INCIDENCE DES DISPOSITIONS FISCALES SUR CAPITAUX PROPRES			
PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS			
TRANSFERTS DE CHARGES			
ANNEXES COVID-19			
DETTES LIÉES À LA COVID-19			
COMMENTAIRES	0		

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2021 dont le total est de 13 150 985.71 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage une perte de -69 158.73 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Par ailleurs, nous apportons des précisions concernant les faits suivants :

- Le 22 mars 2021, la société Hybrigenics a mis en place une levée de fonds d'un montant maximum de 50 millions d'euros dans le cadre d'un contrat de financement par bons d'émission d'obligations remboursables en actions de la société Hybrigenics. Le Groupe a ainsi émis 20.000 Bons au profit de la société Iris, donnant chacun droit à l'émission d'une Obligation d'une valeur nominale de 2 500 €. Ces obligations sont remboursables en numéraire ou par émission d'actions nouvelles de la société Hybrigenics. (Cf. communiqué de presse du 22 mars 2021).

Sur l'année 2021, la société a ainsi émis 27 479 506 actions en remboursement des obligations émises. La quote-part de détention de la société Hybrigenics par le Groupe DMS est ainsi passée de 56.53% au 31/12/2020 à 44.75% au 31/12/2021.

- Le 18 mai 2021, la société Hybrigenics a signé un protocole d'investissement avec les actionnaires de la société Inoviem Scientifc par lequel elle s'engage :

o à acquérir avant le 30 juin 2021, l'intégralité de la participation détenue par le fonds d'amorçage régional Capital Grand Est au capital de la société Inoviem Scientifc, soit une quote-part de détention de 33.29% du capital,

o à souscrire avant le 30 juin 2021, un Bon de Souscription d'Actions Initial (« BSA Initial ») de deux millions d'euros exerçable entre le 1er décembre 2023 et le 15 janvier 2024 et donnant droit à 1.680 actions ordinaires nouvelles de la société Inoviem, émises à la valeur nominale,

o à souscrire sur demande de la société Inoviem, en une ou plusieurs tranches, et jusqu'au 31 octobre 2023, des Bons de Souscription d'Actions Complémentaires (« BSA Complémentaires ») pour une valeur maximum de trois millions d'euros, exerçables entre le 1er décembre 2023 et le 15 janvier 2024 et donnant droit à maximum 1.680 actions ordinaires nouvelles de la société Inoviem, émises à la valeur nominale.

Si au 1er novembre 2023, la société Inoviem n'avait pas appelé la souscription des BSA Complémentaires à hauteur de 3 millions d'euros, la société Hybrigenics aurait la possibilité de souscrire librement à un BSA pour un montant correspondant au montant qui n'aurait pas été appelé, dans la limite de 3 millions d'euros.

Au terme de ce contrat, si l'ensemble des BSA Initial & Complémentaires sont souscrits et libérés, la société Hybrigenics pourrait détenir jusqu'à 46,60% du capital de la société Inoviem.

- Le 25 juin 2021, dans le cadre de ce protocole d'investissement, il a ainsi été procédé :

o Au transfert de propriété des 5 589 actions détenues par Cap Innov'Est à Hybrigenics conférant à cette dernière une participation de 33,3% au capital d'Inoviem ;

o A l'émission par la société Inoviem et à sa souscription par la société Hybrigenics, du BSA Initial pour deux millions d'euros.

- Au cours du mois de juillet 2021, la société Hybrigenics a cédé les parts qu'elle détenait dans la société Hybrigenics services et la filiale Hybrigenics Pharma aux Etats-Unis, qui était sans activité depuis plusieurs mois, a été liquidée.

- Le 02 décembre 2021, dans le cadre de ce protocole d'investissement, il a également été procédé à l'émission par la société Inoviem et à sa souscription par la société Hybrigenics, d'une tranche de BSA complémentaire pour cinq cent mille euros.

Evénements postérieurs

Aucun événement postérieur à la clôture n'a été constaté.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2021 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, mis à jour de l'ensemble des règlements l'ayant modifié par la suite.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Les frais d'augmentation de capital, de fusion, de scission, d'apport sont imputés sur les primes d'émission et de fusion et, en cas d'insuffisance, comptabilisés en charges.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Agencement et aménagement des constructions	10 ans
- Installations techniques	10 ans
- Matériels et outillages industriels	3 à 5 ans
- Matériel de bureau et informat	3 à 5 ans
- Mobilier	10 ans

A chaque clôture, la Société examine si un indice de perte de valeur existe sur ses actifs immobilisés. En cas d'indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué de manière à vérifier que la valeur nette comptable n'est pas supérieure à la valeur recouvrable. La valeur recouvrable est le montant le plus important entre la juste valeur (valeur vénale) nette des coûts de sortie et la valeur d'utilité, définie comme la somme actualisée des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation des actifs et de leur cession éventuelle.

Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable des actifs, une perte de valeur est comptabilisée afin de ramener cette dernière à sa valeur recouvrable. La nouvelle valeur de l'actif est amortie prospectivement sur la nouvelle durée de vie résiduelle de l'actif.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

31/12/2021

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes sur immobilisations financières (titres) et titres de placement sont incorporés dans les coûts des immobilisations.

La société enregistre dans ce poste les titres de participation qu'elle détient ainsi que les créances attachées à ces participations.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET AVANCES ET ACOMPTES

Les brevets et demandes de brevets développés en interne par Hybrigenics SA ne sont pas immobilisés.

Le poste « Licences inecalcitol » d'un montant brut de 2100 k€ est composé des versements effectués en contrepartie du droit d'utiliser, de développer et de commercialiser la molécule de l'inecalcitol.

La Société a effectué un paiement initial de 1 M€ à la signature des contrats avec ses partenaires, la société Theramex et l'Université de Louvain, en novembre 2005. Ce paiement initial est assorti de paiements conditionnels (milestones) dont la réalisation est subordonnée au franchissement des différentes phases du développement du médicament. Au 31 décembre 2008, deux milestones de 550 k€ chacun ont été comptabilisés, correspondant à l'entrée en Phase Clinique 1 en décembre 2006 et à l'entrée en Phase Clinique 2 en novembre 2007 de l'inecalcitol.

Depuis le 31/12/2018, compte-tenu de l'arrêt de l'activité de la société, les licences sont dépréciées.

ETAT DES IMMOBILISATIONS

31/12/2021

CADRE A	IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations		
			suite à réévaluation	acquisitions	
INCORPOR.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	2 100 000		
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions	Sur sol propre			
		Sur sol d'autrui			
		Inst. générales, agencés & aménagés construct.			
	Installations techniques, matériel & outillage industriels		76 216		
	Autres immos corporelles	Inst. générales, agencés & aménagés divers			
		Matériel de transport			
		Matériel de bureau & mobilier informatique			
Emballages récupérables & divers					
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
TOTAL			76 216		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations		2 812 180	3 846 949	
	Autres titres immobilisés			2 500 000	
	Prêts et autres immobilisations financières				
TOTAL			2 812 180	6 346 949	
TOTAL GENERAL			4 988 396	6 346 949	

CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine	
		par virt poste	par cessions			
INCORPOR.	Frais d'établissement & dévelop.	TOTAL				
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL			2 100 000	
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions	Sur sol propre				
		Sur sol d'autrui				
		Inst. gal. agen. amé. cons				
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.			76 216		
	Autres immos corporelles	Inst. gal. agen. amé. divers				
		Matériel de transport				
		Mat. bureau, inform., mobilier				
Emb. récupérables & divers						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL				76 216		
FINANCIERES	Particip. évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations		520 882	6 138 247		
	Autres titres immobilisés			2 500 000		
	Prêts & autres immob. financières					
TOTAL			520 882	8 638 247		
TOTAL GENERAL			520 882	10 814 463		

ETAT DES AMORTISSEMENTS

31/12/2021

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles		2 100 000			2 100 000
TOTAL		2 100 000			2 100 000
Terrains					
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Inst. générales agen. aménag.				
Inst. techniques matériel et outill. industriels		48 504	7 135		55 639
Autres immob. corporelles	Inst. générales agencem. amén.				
	Matériel de transport				
	Mat. bureau et informatiq., mob.				
	Emballages récupérables divers				
TOTAL		48 504	7 135		55 639
TOTAL GENERAL		2 148 504	7 135		2 155 639

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	DOTATIONS			REPRISES			Mouv. net des amorts fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement							
Fonds commercial							
Autres immob. incorporelles							
TOTAL							
Terrains							
Constr.	Sur sol propre						
	Sur sol autrui						
	Inst. agenc. et amén.						
Inst. techn. mat. et outillage							
A. Immo. corp.	Inst. gales, ag. am div						
	Matériel transport						
	Mat. bureau mobilier inf.						
	Emballages réc. divers						
TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GÉNÉRAL							
Total général non ventilé							

CADRE C	Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
	Frais d'émission d'emprunt à étaler				
	Primes de remboursement des obligations				

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

31/12/2021

TABLEAU DES PROVISIONS

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Prov. pour reconstit. gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissements				
	Provisions pour hausse des prix				
	Amortissements dérogatoires				
	<i>Dont majorations exceptionnelles de 30 %</i>				
	Pour prêts d'installation				
	Autres provisions réglementées				
TOTAL					
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges				
	Prov. pour garanties données aux clients				
	Prov. pour pertes sur marchés à terme				
	Provisions pour amendes et pénalités				
	Provisions pour pertes de change				
	Prov. pour pensions et obligations similaires				
	Provisions pour impôts				
	Prov. pour renouvellement des immobilisations				
	Prov. pour gros entretien et grdes réparations				
Prov. pour chges sociales, fiscales / congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
TOTAL					
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	- incorporelles			
		- corporelles			
		- Titres mis en équivalence			
		- titres de participation	387 598		387 598
		- autres immobs financières			
Sur stocks et en cours					
Sur comptes clients	48 082		5 550	42 532	
Autres provisions pour dépréciation					
TOTAL		435 680		393 148	42 532
TOTAL GÉNÉRAL		435 680		393 148	42 532
Dont provisions pour pertes à terminaison					
Dont dotations & reprises	- d'exploitation			5 550	
	- financières			387 598	
	- exceptionnelles				

Titre mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée

LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

31/12/2021

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

La SA Hybrigenics détient au 31/12/2021 :

- 100% des titres de Stemcis pour une valeur comptable de 4 791 k€,
- 33.29% des titres INOVIEM pour une valeur comptable de 1 347 k€.

Par ailleurs, la société a souscrit 5 Bons de Souscription d'Actions Initial (BSA Initial), pour un montant global de 2,5 M€, lui donnant le droit à 2100 actions ordinaires supplémentaires de INOVIEM.

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

Informations financières (5)	Capital (6)	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats (6) (10)	Quote-part du capital détenu en %	Valeurs comptables des titres détenus (7) (8)		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés (7) (9)	Montant des cautions et avals donnés par la société (7)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé (7) (10)	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) (7) (10)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (7)
				Brute	Nette					
Filiales et participations (1)										
A. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS CI-DESSUS (2) (3)										
1. Filiales (+ 50% du capital détenu par la société)										
STEMCIS - -	1 380 300	304 892	100.00	4 791 298	4 791 298	2 766 456		378 578	-1 604 538	
2. Participations (10 à 50% du capital détenu par la société)										
INOVIEM - -	16 789	3 428 978	33.29	1 346 949	1 346 949			773 448	-123 183	
B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS										
1. Filiales non reprises au §A :										
a. Filiales françaises										
b. Filiales étrangères										
2. Participations non reprises au §A :										
a. Dans des sociétés françaises										
b. Dans des sociétés étrangères										

(1) Pour chacune des filiales et des entités, avec lesquelles la société a un lien de participation, indiquer s'il y a lieu le numéro d'identification national (numéro SIREN).

(2) Dont la valeur d'inventaire excède un certain pourcentage (déterminé par la réglementation) du capital de la société astreinte à la publication. Lorsque la société a annexé à son bilan, un bilan des comptes consolidés conformément à la réglementation, cette société ne donne des renseignements que globalement (§ B) en distinguant (a) filiales françaises (ensemble) et (b) filiales étrangères (ensemble).

(3) Pour chaque filiale et entité avec laquelle la société a un lien de participation, indiquer la dénomination et le siège social.

(4) Les filiales et participations étrangères qui, par suite d'une dérogation, ne seraient pas inscrites au § A sont inscrites sous ces rubriques.

(5) Mentionner au pied du tableau la parité entre l'euro et les autres devises.

(6) Dans la monnaie locale d'opération.

(7) En euros lorsque l'entité l'utilisera pour présenter ses comptes

(8) Si le montant inscrit a été réévalué, indiquer le montant de l'écart de réévaluation dans la colonne Observations.

(9) Mentionner dans cette colonne le total des prêts et avances (sous déduction des remboursements) à la clôture de l'exercice et, dans la colonne Observations, les provisions constituées le cas échéant.

(10) S'il s'agit d'un exercice dont la clôture ne coïncide pas avec celle de l'exercice de la société, le préciser dans la colonne Observations.

ACTIF CIRCULANT

31/12/2021

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières			
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	127 431	127 431	
	Autres créances clients			
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Etat & autres	50 497	50 497	
	coll. publiques	41 774	41 774	
	Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers			
Groupe et associés (2)	2 766 456	2 766 456		
Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)	6 400	6 400		
Charges constatées d'avance	1 000	1 000		
TOTAUX		2 993 559	2 993 559	
Renvois	(1) Montant			
	(2) des			
	- Créances représentatives de titres prêtés			
	- Prêts accordés en cours d'exercice			
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)			

COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF

31/12/2021

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	1 000
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	1 000

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	100 919
Disponibilités	
TOTAL	100 919

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL
Bons d'émission d'obligations

Au 31 décembre 2021, 2200 bons ont été exercés sur les 20 000 bons émis dans le cadre du contrat de financement avec la société Iris. 27 479 506 actions ont été créées en remboursement de 1839 ORA sur les 2200 émises.

Bons de Souscription d'actions

Au 31 décembre 2021, 3 plans de souscription d'actions sont exerçables. Les caractéristiques de ces bons sont donnés dans le tableau ci-dessous :

Caractéristiques	BSA 13	BSA 14	BSA 15
Modalités d'émissions			
Date de l'AGM	07/06/2012	20/06/2014	25/06/2015
Date du conseil d'administration	27/03/2013	10/12/2014	18/12/2015
Quantité totale autorisée	500 000	500 000	400 000
Nombre de bons émis	315 000	275 000	225 000
Prix d'émission d'un BSA	0.15	0.28	0.05
Prix de souscription d'un BSA	0.95	1.84	1.08
Durée de validité	10 ans	10 ans	10 ans
Date limite d'exercice	26/03/2023	09/12/2024	17/12/2025
Mouvements sur les bons			
Nombre de bons exercés	-	-	-
Montant reçu	-	-	-
Nombre de bons en circulation	315 000	275 000	225 000
Augmentation de capital potentielle en nombre d'actions	315 000	275 000	225 000

DIFFÉRENTES CATÉGORIES DE TITRES
NOMBRE
**VALEUR
NOMINALE**

Titres composant le capital social au début de l'exercice	233 769 740.00	0.01
Titres émis pendant l'exercice	27 479 506.00	0.01
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin d'exercice	261 249 246.00	0.01

VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

31/12/2021

	SOLDE INITIAL	AUGMENTATION	DIMINUTION	SOLDE FINAL
Capital social	2 337 697	274 795		2 612 492
Primes liées au capital social	3 627 604	4 322 705		7 950 308
Ecart de réévaluation				
Réserves				
Réserve légale				
Réserves indisponibles				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Écart d'équivalence				
Report à nouveau	-735 507	-326 680		-1 062 186
Résultat de l'exercice	-326 680	-69 159	-326 680	-69 159
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL	4 903 114	4 201 662	-326 680	9 431 456

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

31/12/2021

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Les dettes financières sont constituées d'un dépôt de garantie reçu d'un ancien sous-locataire de la société. Cette caution est conservée car ce sous locataire doit encore des loyers impayés.

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)	902 500	902 500		
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)	68 393	68 393		
Fournisseurs & comptes rattachés	234 914	234 914		
Personnel & comptes rattachés				
Sécurité sociale & autr organismes sociaux	4 621	4 621		
Etat & Impôts sur les bénéfices				
autres Taxe sur la valeur ajoutée	1 067	1 067		
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés	535	535		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés				
Groupe & associés (2)	2 506 542	2 506 542		
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)	958	958		
Dettes représentatives des titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAUX	3 719 530	3 719 530		

Renvois

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	5 500 000
Emprunts remboursés en cours d'exer.	4 597 500
(2) Montant divers emprunts, dett/associés	

COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF

31/12/2021

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN

MONTANT

Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	20 986
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	52 550
Dettes fiscales et sociales	535
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	

TOTAL DES CHARGES À PAYER

74 071

ENGAGEMENTS DONNÉS

Engagements conditionnels

Dans le cadre de l'acquisition des licences inecalcitol en novembre 2005, la société s'est engagée à effectuer des paiements futurs conditionnels, dont l'exigibilité sera fonction du franchissement des différentes phases de développement et du succès de la commercialisation d'un médicament issu de la molécule. Le solde de ces paiements conditionnels au 30 juin 2021 s'élève à 1 900 k€.

Par ailleurs, le contrat d'acquisition des licences inecalcitol, toujours effectif au 31 décembre 2021, prévoit le paiement par Hybrigenics de royalties à hauteur de 3% des ventes futures de médicaments, ce qui paraît peu probable à ce stade.

Autres engagements

- Le compte titres détenu par Hybrigenics dans le capital de STEM CIS est nanti à hauteur de 80% au profit d'un établissement bancaire prêteur de la société STEM CIS.

- La société Hybrigenics s'est engagée à souscrire sur demande de la société Inoviem, en une ou plusieurs tranches, et jusqu'au 31 octobre 2023, des Bons de Souscription d'Actions Complémentaires (« BSA Complémentaires ») pour une valeur maximum de trois millions d'euros, exerçables entre le 1er décembre 2023 et le 15 janvier 2024 et donnant droit à maximum 1.680 actions ordinaires nouvelles de la société Inoviem, émises à la valeur nominale. Au 31 décembre 2021, les BSA non souscrits s'élèvent à 2500 K€.

HONORAIRES VERSÉS C.A.C

31/12/2021

COMMISSAIRES AUX COMPTES

MONTANT DES HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Exercice	Exercice N-1
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :		
DELOITTE	30 850	27 135
TOTAL	30 850	27 135

LES EFFECTIFS

La société ne compte pas d'effectif.

COORDONNEES DE LA SOCIETE :

HYBRIGENICS
9 AVENUE DU CANAL PHILIPPE LAMOUR
30660 GALLARGUES-LE-MONTUEUX

SIREN 415 121 854

HYBRIGENICS

Société anonyme

9 avenue du canal Philippe LAMOUR
30660 Gallargues-le-Montueux

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

HYBRIGENICS

Société anonyme

9 avenue du canal Philippe LAMOUR
30660 Gallargues-le-Montueux

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'assemblée générale de la société HYBRIGENICS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société HYBRIGENICS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

« Evaluation des titres de participation »

Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables décrites dans l'annexe aux comptes annuels et leur correcte application ainsi que le caractère raisonnable des hypothèses et des estimations retenues pour l'évaluation des titres de participation. Par ailleurs, nous nous sommes assurés de la pertinence de l'information donnée en annexe.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle, en application des articles L.233-29 et L.233-30 du code de commerce vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Castelnau-le-Lez, le 29 avril 2022

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés

Hugues DESGRANGES

HYBRIGENICS

Société anonyme

9 avenue du canal Philippe LAMOUR
30660 Gallargues-le-Montueux

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021

HYBRIGENICS

Société anonyme

9 avenue du canal Philippe LAMOUR
30660 Gallargues-le-Montueux

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021

A l'assemblée générale de la société HYBRIGENICS,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée, en application des dispositions de l'article L. 223-19 du code de commerce.

Conventions déjà approuvées par l'assemblée

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

Convention de gestion de trésorerie

Personnes intéressées :

Monsieur Jean-Paul ANSEL, Président Directeur Général de DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS, Président du conseil d'administration de la société HYBRIGENICS, et président de la société STEM CIS.

Madame See Nuan SIMONYI, administratrice de DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS et administratrice d'HYBRIGENICS.

Madame Louise ARMENGAUD, administratrice de DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS et administratrice d'HYBRIGENICS depuis le 21 septembre 2021.

Madame Corinne LACAZOTTE-LELEU administratrice de DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS depuis le 30 décembre 2021 et administratrice d'HYBRIGENICS depuis le 21 septembre 2021.

Madame Laurie LAFARGUE-MOREAU administratrice de DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS depuis le 30 décembre 2021 et administratrice d'HYBRIGENICS depuis le 21 septembre 2021

Nature et objet :

Convention de trésorerie entre les sociétés DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS, HYBRIGENICS et STEM CIS.

Aux termes de cette convention signée le 21 octobre 2019, les parties sont convenues de ce que DMS est chargée d'assurer la coordination de l'ensemble des besoins et excédents de trésorerie de ses filiales.

Modalités :

Les avances de trésorerie seront productives d'intérêts calculés annuellement. Le taux retenu pour la rémunération de ces avances sera égal au taux maximum fiscalement déductible des avances en compte-courant, tel qu'il est défini aux articles 39-1.3 et 212 du Code Général des Impôts.

Castelnau-le-Lez, le 29 avril 2022

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés

Hugues DESGRANGES